

SPECTACLE
JEUNE
PUBLIC

Mercredi 4 octobre à 14h30
CONTE « ZOUP ! »
Contes des fées et lutins d'Ecosse

Dans ce pays-là,
il y a des lutins qui cachent leurs trésors
au pied de l'arc en ciel,
et des fées qui dansent dans les prés.
Il y a des lutins qui viennent vous aider
et des fées qu'il vaut mieux éviter.
Elles sont petites comme ça,
toutes rondouillettes, et leur plat préféré,
c'est la crème fleurette.

D'après les traditions irlandaise et écossaise, contes
et musiques à déguster sans modération pour enfants
gourmands à partir de 5 ans.
Par Emmanuelle Philippi Hahn (conte) et Jean-Ray Gelis
(musique).

A partir de 5 ans / 50 min / Entrée libre
Bibliothèque de Stosswihr
Réservation : bibliotheque.stosswihr@gmail.com
(places limitées)



Crédits Claude Thouvenin E. Philippi Hahn JR. Gelis 3 réd. Thouvenin.

Autour de Nous



Samedi 4 novembre à 9h30
LIRE, C'EST BON POUR LES BÉBÉS !

Saviez-vous que les livres sont bénéfiques pour votre
enfant dès ses premiers mois de vie ? Nous vous
proposons de venir échanger avec Gabrielle Lindecker,
éducatrice de jeunes enfants, qui pourra vous aider à
comprendre pourquoi et comment faire entrer le livre
dans le développement de votre enfant.
Une bibliothécaire sera également à votre disposition
pour vous faire découvrir une sélection de livres adap-
tés aux tout-petits et proposer une chouette séance
d'histoires à bébé !
Dans le cadre de l'événement départemental
« Novembre pour les parents » : reseauparents68.fr

Gratuit, entrée libre à tout moment
entre 9h30 et 11h30
Médiathèque de la Vallée de Munster



Relais Petite Enfance de la Vallée de Munster
1 Sandbuckel • 68140 Munster

Tél. : 03 89 77 92 35 • E-mail : rpe.munster@gmail.com
<https://www.petite-enfance-vallee-munster.com>

PERMANENCES : Mardi : 14 h - 18 h / Mercredi : 10 h - 12 h
Vendredi : 13h30 - 15h30 et sur rendez-vous

Le Relais est un service financé par :



Rédaction : Sandrine Cashin • **Infographie** : Christelle Dick
Impression : par nos soins • Imprimé en 150 exemplaires

Le billet du Relais Petite Enfance



EDITO

20 ans

Le 22 septembre 2023, cela fera 20 ans que j'occupe le
poste d'animatrice responsable de Relais !

A mon arrivée, j'ai été plongée *illico presto* au beau
milieu de l'organisation d'une bourse aux vêtements
et des journées du Grand Est pour les animatrices de
Relais. Aujourd'hui encore LA bourse est un rendez-
vous incontournable de la Vallée (rendez-vous à Wihr-
au-Val le 30 septembre, cf. page 2) qui rassemble
une vingtaine d'assistantes maternelles bénévoles
à chaque fois.

Depuis 2003, beaucoup de choses ont évolué.

Le Relais a déménagé, il accueille depuis 2005
les familles et les professionnelles de l'accueil indivi-
dual dans les locaux de la crèche A Petits Pas et pro-
pose la majorité de ses activités au sein du périscolaire
La Pépinière depuis 2016.

Les missions et l'organisation des activités du Relais
se sont transformées. Convention collective, déroule-
ment des ateliers d'éveil, promotion du métier, partenariats...

Le nombre d'assistantes maternelles a drastiquement
diminué sur le territoire (près de 150 assistantes ma-
ternelles agréées en 2003 alors qu'on en compte 79
en août 2023... certaines sont toujours en poste
d'ailleurs !); de nouveaux profils apparaissent
et de nouvelles manières d'exercer également
(en Maison d'Assistantes Maternelles
notamment).

Ce qui n'a pas changé par contre, c'est la
raison d'être du Relais : travailler encore
et toujours à faire progresser la qualité de l'ac-
cueil des jeunes enfants. Cela passe par créer du
lien avec et entre les professionnelles, les nouvelles
et les anciennes, monter des projets qui donnent envie
de faire évoluer les pratiques, être à l'écoute des be-
soins, entendre les demandes des parents...

Le Relais est une structure ressource de la petite
enfance, au service de la population, continuons en-
semble à le faire vivre !

Cordialement,

Sandrine Cashin
Responsable RAM

SOMMAIRE

A vos Agendas... 2

Actus Métier 3

Côté Pro 4 • 5

Le Coin Détente 6

Activités & Bricolages 7

Autour de Nous... 8

JOURNÉE « COMPTINES ET JEUX DE DOIGTS »

Samedi 18 Novembre 2023
à RIBEAUVILLÉ de 8h30 à 16h

Le projet est dans les cartons depuis l'an-
née 2020, et tout est tombé à l'eau avec la
pandémie de COVID-19. Nous reprenons donc
cette action, élaborée avec l'orthophoniste, conteuse,
auteure de livres pour enfants et musicienne Marie Brignone.
Il s'agit de donner un « coup de boost » à notre manière de
jouer avec la voix, d'animer avec des petites marionnettes à
doigts, d'enrichir son répertoire... pour raconter aux enfants.
Cerise sur le gâteau, nous vous proposons de passer cette jour-
née avec les assistantes maternelles collègues des secteurs de
Ribeauvillé, Kaysersberg et Sainte-Marie-aux-Mines.
Les échanges et la convivialité seront au rendez-vous, alors
n'hésitez pas, inscrivez-vous !
*Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 15 octobre au plus
tard, merci.*



A vos Agendas...



RÉUNIONS

entre assistantes maternelles

Lundi 18 septembre 2023, 20 h

A La Pépinière (4 rue F. Hartmann) à Munster

Lundi 13 novembre 2023, 19h30

Au nouveau périscolaire WIHR'VOLTE
de Wihr-au-Val, 11 rue du Stauffen



BOURSE AUX VÊTEMENTS

enfants (0-14 ans) et matériel de puériculture

• Réservation des kits pour le dépôt :

Réservation impérative du kit d'étiquetage à partir du
lundi 11 septembre dès 8h, par téléphone 03 89 77 92 35
ou par mail rpe.munster@gmail.com

• Vente :

Samedi 30 septembre 2023 à Wihr-au-Val,
salle polyvalente, de 8h30 à 12h30.

BIENVENUE

Mme Ludivine HIBON,
nouvelle assistante maternelle
agréée à Wihr-au-Val

ACTIONS PARENTALITÉ : « NOVEMBRE POUR LES PARENTS »

En 2023, avec le concours d'une dizaine de structures locales, le territoire de la Vallée de Munster participera à nouveau à la manifestation départementale « Novembre pour les parents » sur la thématique « LA FAMILLE DANS TOUS SES ETATS ».

Des rencontres, des interventions variées, des temps d'échanges sont prévus dans plusieurs communes de la vallée pour l'occasion. Sont déjà programmées notamment deux interventions sous forme d'« Apéro des parents » :

- le 21 novembre « Faire famille après une séparation »
- le 28 novembre « Mieux grandir avec des limites / Oser et savoir dire non ».

La programmation complète sera dévoilée prochainement, il y en aura pour tous les âges d'enfants, des tout-petits aux ados !



Activités & Bricolages

UN BAC SENSORIEL D'AUTOMNE

Un bac sensoriel est un contenant à bords bas (important pour que l'enfant y accède facilement) dans lequel on met plein d'objets différents en s'inspirant d'un thème (l'automne, la ferme...). On y découvre les couleurs et les textures, on développe son imagination en inventant des histoires, on travaille la motricité fine... Bref c'est un bac pour éveiller les sens et un peu plus tard, la créativité, l'imagination. Il est intéressant à tous les âges !

En fonction de l'âge justement, il faut néanmoins faire attention à ce que l'on y met, notamment si l'enfant a tendance à mettre à la bouche.



Pour un bac sensoriel sur le thème de l'automne, rien de plus simple pour trouver de la matière première : une petite escapade dans les bois et le tour est joué ! Glands, marrons, pierres, écorces d'arbres, tapis de mousse, feuilles séchées, brindilles, noix, noisettes, pomme de pin, glands, fougère, une coquille d'escargot (vide), une pomme... tout est là pour recréer une forêt miniature ! Le bac peut même être agrémenté d'animaux de la forêt, de petits personnages, de petites bougies chauffe-plat à piles...

Pour que l'enfant puisse explorer de différentes façons l'environnement du bac sensoriel, vous pouvez mettre à sa disposition cuillère, pince ou spatule. Certains enfants peuvent être particulièrement curieux ; pour d'autres ils auront besoin d'une phase d'observation avant de se lancer à la découverte du bac.

C'est un bon moyen pour l'enfant de découvrir et retenir le nom des éléments, souvent il essaie de répéter les mots. La durée de l'activité varie, en fonction de l'intérêt de l'enfant !

Sources :

<https://www.hoptoys.fr/143-bac-sensoriel-l-automne/>

<https://mamanraconte.fr/2018/10/bac-sensoriel-automne-foret-enchantee/>

<https://commentjaichangedevie.fr/activite-enfant-automne/>

Jouer...

Le Coin Détente

Sélection proposée par la Ludothèque de la Vallée de Munster
4 rue Frédéric Hartmann
68140 MUNSTER
Tél. : 03 89 77 94 54
mail : ludomino@plvm.fr

PLAYMOBIL 1.2.3.

Trois personnages avec tobogan, dinosaure, banc...
Jeu permettant de développer et de faire travailler l'imagination des enfants.
A partir de 1 an.



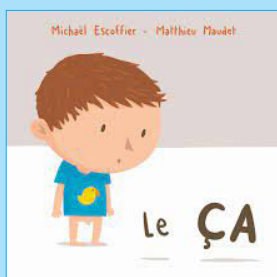
Lire ...

Sélection proposée par la Médiathèque de la Vallée de Munster
1 Cour de l'Abbaye
68140 MUNSTER
www.mediathèque-vallee-munster.fr

LE ÇA

MICHAËL ESCOFFIER • MATTHIEU MAUDET

Une autre histoire signée par le duo Escoffier/Maudet pour s'amuser avec la notion de propreté et le langage des tout-petits. Qui a laissé ce "ça" sur le sol ?



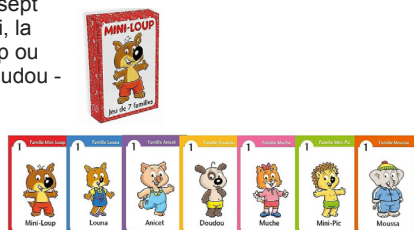
JEU DU GLOUPS

Le but du jeu est de récupérer un maximum d'animaux marins. Au début de chaque partie, les joueurs décident s'ils doivent repérer 2, 3 ou 4 animaux marins identiques sur les cartes. Les joueurs retournent ensuite chacun leur tour la première carte de leur pile. Dès qu'ils repèrent 2, 3 ou 4 animaux identiques, ils tapent sur la carte Gloups au centre du jeu, et remportent les cartes ayant le même animal. La partie se termine lorsque les joueurs n'ont plus de cartes. Le joueur qui a le plus d'animaux marins gagne.
A partir de 4 ans.



MINI-LOUP Jeu des 7 familles

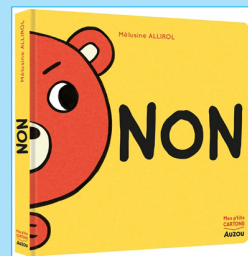
C'est un jeu de cartes aux règles simples, qui fait intervenir la mémoire et l'observation. Les 35 cartes sont réparties en sept familles de 5 cartes chacune : le papi, la mamie, le papa, la maman, Mini-Loup ou l'un de ses amis (Louna - Anicet - Doudou - Muche - Mini-Pic - Moussa).
A partir de 3 ans.



NON

MÉLUSINE ALLIROL

Petit Oursin dit toujours non. A la poussette, au bain, au pyjama, à tout ! A tout ? Vraiment ? Un livre pour évoquer l'affirmation du caractère.



LE SOUFFLE MAGIQUE RAMADIER & BOURGEAU

Le petit ours a besoin d'aide. Il faut que quelqu'un l'aide à souffler pour le faire voyager, pour regonfler son ballon, pour refroidir son chocolat. Une jolie histoire pour créer une interaction entre l'enfant et l'histoire.



Actus Métiers



SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE (SPPE)

Le mois de juin a été marqué par des annonces gouvernementales fortes sur l'accueil du jeune enfant : la Première ministre Elisabeth Borne a ouvert le bal le 1^{er} juin en présentant le projet de garantie d'accueil visant à créer 200000 places d'ici à 2030, assorti d'un financement de 5,5 milliards d'euros. Le ministre des Solidarités Jean-Christophe Combe a enchaîné le 29 juin en présentant un plan pour la qualité d'accueil, qui prévoit notamment le renforcement de l'harmonisation des compétences entre qualité d'accueil individuel et accueil collectif. Mais la majorité des annonces concernaient les crèches et leurs professionnels, avec des précisions sur des revalorisations salariales très attendues. Le premier mode d'accueil*, qui souffre d'une hémorragie de candidats, devra de son côté patienter jusqu'à la rentrée : un plan d'urgence est annoncé pour septembre.

ACCUEIL INDIVIDUEL « ALERTE MAJEURE »

Le rapport de restitution de la concertation nationale sur la petite enfance réalisé par Elisabeth Laithier pointe « l'alerte majeure » que constitue la baisse du nombre d'assistantes maternelles. La présidente du comité de filière petite enfance préconise un plan dédié – ses vœux seront-ils exaucés en septembre ? – pour lever les freins d'accès au métier, notamment en renforçant sa promotion, en soutenant financièrement l'installation et en harmonisant les pratiques des services de protection maternelle et infantile (PMI). Autres préconisations : mener à bien le chantier des revalorisations salariales, le développement des guichets uniques pour l'information des familles et les solutions d'accueil pour les jeunes enfants porteurs de handicap.

Sources : l'assmat n°202 - août / septembre 2023 - p.10



LA PRIME D'INSTALLATION DES ASSISTANTES MATERNELLES FIXÉE À 1200€

C'est l'une des mesures contenues dans la Convention d'objectifs et de gestion (COG Etat-CNAF 2023-2027) signée le 10 juillet, mais on attendait encore des précisions sur les conditions de mise en œuvre. Selon le nouveau barème national des aides des Caisses d'allocations familiales (Caf) pour les modes d'accueil, le montant de la prime d'installation des assistantes maternelles est désormais fixé à 1200 euros, quel que soit le territoire. Cette prime, destinée à financer l'achat du matériel nécessaire au démarrage de l'activité des professionnelles, était jusqu'à présent d'un montant de 300 €, ou de 600 € pour les assistantes maternelles s'installant dans des territoires sous-dotés.

Elle est donc doublée sur la base du montant précédent le plus élevé, et sans condition d'implantation territoriale. Cette mesure vise à attirer de nouvelles recrues dans la profession alors que le nombre d'assistantes maternelles baisse à un rythme effréné.

Source : <https://www.lassmat.fr/actualites/nouvelles-professionnelles/la-prime-d-installation-des-assistantes-maternelles-fixee-1200>

Ce barème s'applique à tous les dossiers de demande de prime d'installation reçus par les Caf à partir du 1^{er} juillet 2023. A noter que le versement de la prime, comme précédemment, est soumis à l'exercice effectif du métier (fiches de salaires à l'appui). Seules les assistantes maternelles qui auront rempli leurs obligations d'inscription et de complétude des données sur monenfant.fr seront éligibles au versement de la prime. Les assistantes maternelles qui exercent en MAM peuvent également prétendre à cette aide. Le versement de la prime est cumulable avec le prêt de l'amélioration du lieu d'accueil (Pala).

Sources : l'assmat n°202 - août / septembre 2023 - p.10

* c'est-à-dire le mode d'accueil assistant maternel (NDLR)

NOUVEAU !

L'animatrice responsable du RPE est désormais joignable sur son portable professionnel au numéro suivant :

06 98 65 42 05

Cela simplifiera les communications rapides et les informations de dernière minute, notamment pour les participations aux ateliers d'éveil !



CHANGER DE MÉTIER

Les raisons sont multiples d'essayer de franchir le pas entre accueil individuel et collectif : usure professionnelle, envie d'élargir son horizon, de se frotter à de nouvelles pratiques, de travailler de manière plus autonome ou, au contraire, de s'assurer une plus grande sécurité matérielle... Un nombre croissant de professionnelles envisage ou s'essaie à cette reconversion, qui se cristallise en particulier autour de la possession ou non du diplôme du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (CAP AEPE), sésame pour intégrer un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE).

OUVRIR SON HORIZON PROFESSIONNEL

En 2019, le CAP AEPE a remplacé l'ancien CAP Petite enfance. Pour obtenir ou renouveler leur agrément, en plus des 120h de formation obligatoire, les assistantes maternelles sont tenues de présenter (et non pas de réussir) les modules 1 et 3 de ce CAP, qui portent respectivement sur l'accompagnement du développement du jeune enfant et sur l'accueil individuel. C'est le module 2, dédié à l'accueil collectif, qui est un must pour intégrer une crèche*.

Outre l'accès aux EAJE, l'obtention du CAP AEPE demeure la première marche diplômante vers les métiers de la petite enfance. Il permet de présenter le concours de recrutement d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), puis d'évoluer dans le secteur, par concours externe ou via la validation des acquis de l'expérience (VAE). A la clé, la possibilité de devenir auxiliaire de puériculture. Puis éducatrice de jeunes enfants (EJE) ou puéricultrice. Et donc, potentiellement, d'accéder à des fonctions de direction d'établissement.

Si vous êtes assistante maternelle et souhaitez passer le CAP AEPE en candidat libre ou effectuer une Validation des Acquis de l'Expérience, n'hésitez pas à contacter l'animatrice du Relais pour plus d'informations. Le site <https://cap-petite-enfance-pratique.com/cap-aepe-et-assistantes-maternelles/> est aussi une bonne source d'information.



LE PARCOURS DU COMBATTANT

D'après une enquête de l'UFNAFAAM, le module 2 dédié à l'accueil collectif, n'est encore passé que par un tiers des candidates à l'agrément. Les professionnelles se heurtent en effet à plusieurs écueils.

L'auto-censure

En cause d'abord, un manque d'information, mais aussi une certaine auto-censure. « Beaucoup d'assistantes maternelles, faute d'avoir déjà passé un diplôme, n'osent pas se lancer dans des démarches qu'elles ne connaissent pas ou dont elles pensent qu'elles ne leur serviront à rien », analyse Naouar Mounir, assistante maternelle à La Défense (Hauts-de-Seine).

Aucun dispositif facilitateur

Deuxième point d'achoppement : l'absence de temps de formation dédié et la difficulté à se former sur son temps de travail. Un stage en milieu professionnel d'au moins 4 semaines consécutives ou non dans les 3 années précédant la session d'examen ou une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines en école maternelle, en EAJE ou en ACM (moins de 6 ans) sont exigés pour pouvoir présenter l'épreuve EP2. Cette période de stage en structure nécessite de se dégarer de ses obligations auprès des parents-employeurs sur la durée du stage.

AU SEIN DU SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE

CAP AEPE, MODE D'EMPLOI

Les inscriptions sont ouvertes en fin d'année (en 2022, c'était du 20 octobre au 25 novembre). Sur le site <https://www.ac-strasbourg.fr/le-certificat-d-aptitude-professionnelle-121766> on trouve en bas de page des éléments propres au CAP AEPE.

- Télécharger les documents sur le site de votre académie.
- Les remplir et les renvoyer avec les pièces justificatives.
- Vous recevrez ensuite une convocation aux épreuves professionnelles (en général de mai à juin) ; les épreuves générales orales sont en avril.
- Les modules 1 et 3 sont des épreuves individuelles que l'on passe auprès de sa PMI.
- Le module 2 (accueil collectif) est une mise en situation professionnelle écrite d'une heure trente, composée de questions sur l'organisation du travail, l'entretien des locaux, la gestion de situations d'enfants ou de groupe, l'organisation d'une activité...
- Les assistantes maternelles titulaires des modules 1 et 3 se présentent en candidats libres, dans des centres d'examens répartis par académie.
- « Il est judicieux de se mettre à la préparation dès septembre, conseille la formatrice Sophie Ribet. Trois ou quatre heures de travail par semaine devraient suffire, à condition de conserver un rythme régulier. »
- Afin de s'aider et de se motiver mutuellement, il est intéressant d'échanger avec d'autres préparateurs, via les réseaux sociaux ou le relais petite enfance (RPE).
- Outre les manuels dédiés, de nombreuses ressources complémentaires sont accessibles en ligne. « Il ne faut pas se départir de sa confiance en soi. Les assistantes maternelles sont loin de partir de zéro : elles ont de la logique, du bon sens professionnel et connaissent aussi pas mal de choses, tant en matière d'organisation que de développement de l'enfant », note Sophie Ribet.
- Mettre au maximum à profit les semaines de stage en structure requises : « Posez beaucoup de questions, montrez-vous motivée, sachez vous remettre en question aussi », recommande Sophie Ribet.

LES PORTES GRANDES OUVERTES POUR DEVENIR ASSISTANTE MATERNELLE

Les titulaires d'un diplôme Petite enfance désireuses de se réorienter vers l'accueil individuel ont plus de facilités. Avant 2019, elles étaient généralement dispensées de la formation obligatoire d'assistante maternelle. Aujourd'hui, elles peuvent uniquement être dispensées partiellement d'une petite partie de la formation. Ce parcours est néanmoins facile pour elles, car elles ont déjà beaucoup de repères par rapport au développement de l'enfant, les soins, les protocoles. De même l'écriture du projet d'accueil coule de source, car c'est un exercice déjà pratiqué en EAJE. « Au domicile, il faut juste se projeter sur une façon de travailler différente de la crèche, en l'absence de relais possible de collègues, exprime Céline Boudet, assistante maternelle à Montlouis-sur-Loire (Indre-et-Loire), après plusieurs années en EAJE. Et adapter le logement, pour les points de sécurité notamment. »

UN PROFESSIONNALISME PLUS FACILEMENT RECONNU

Les diplômées du CAP Petite enfance et a fortiori d'un titre plus élevé, ne se privent pas de l'indiquer dans leur projet d'accueil. Car, à tort ou à raison, cette qualification rassure les parents-employeurs sur leur compétence à prendre en charge leurs enfants de manière sécurisée. « C'est une vraie carte de visite, qui « officialise » notre professionnalisme », souligne Magali (Seine-Saint-Denis), titulaire d'un diplôme d'auxiliaire de puériculture.

* Même si, depuis l'arrêté du 22/07/2022, les assistantes maternelles dotées de 3 ans d'expérience peuvent, sur le papier, exercer dans un EAJE, il leur reste fortement conseillé de passer le module « accueil collectif » (module n°2) pour asseoir leur professionnalisme, améliorer leurs compétences – notamment en matière de normes d'hygiène ou de sécurité, ou encore de travail d'équipe – et élargir leurs débouchés professionnels.

Source : d'après l'article *Changer de métier : une réussite à deux vitesses* paru dans l'assmat n°202 - août/septembre 2023